Plus de sélection sociale...

Après le saccage du cadrage national des diplômes avec la réforme LMD, qui a permis aux universités de créer des mentions sans contrainte de noms et de contenus, la loi cherche maintenant, sous prétexte de "lisibilité" (en réalité pour faire des économies), à **supprimer de nombreuses spécialités de masters en supprimant des filières** et en les regroupant par région.

Moins de filières (une par pôle régional ou inter-régional) c'est **moins de moyens et moins de places**. Mais surtout, en centralisant les formations, c'est diminuer d'autant la possibilité pour les étudiant-e-s les plus précaires, ayant une mobilité moins importante, la possibilité d'accéder à la formation de leur choix. Désormais, chaque université recevra son accréditation propre à délivrer des diplômes, il n'y aura plus aucune cohérence nationale quand à la valeur même du diplôme. La suppression des UFR et la possibilité pour les universités de créer les composantes qu'elles souhaitent renforcent le fait que **les diplômes pourront ne plus rien avoir en commun d'une université à l'autre.**

En outre, l'obligation de la préinscription préalable à la filière que l'on souhaite intégrer pour bénéficier de l'orientation favorisera la sélection dans les filières et universités qui pourront réorienter les étudiant-e-s qu'elles ne veulent pas ou qu'elles jugent inaptes.

...pour le plus grand profit des entreprises privées!

Si nous ne nous battons pas pour obtenir quelques strapontins supplémentaires dans les différentes instances locales ou nationales qui sont déjà antidémocratiques et illégitimes, il faut tout de même signaler que cette loi réduit encore davantage le poids des étudiant-e-s et personnels élu-e-s dans les conseils des universités.

Ainsi le nouveau "conseil académique" (fusion des 2 conseils déjà consultatifs qu'étaient le CS et le CEVU) comportera une part plus importante de membres nommés.

De même les "personnalités extérieures" du Conseil d'Administration, représentant les collectivités territoriales, **les entreprises privés et le MEDEF, qui avaient été instituées par la LRU, participeront désormais à l'élection du Président.**

Le regroupement des universités au niveau d'une agglomération ou d'une région est maintenant obligatoire. Le but : créer des pôles territoriaux pour répondre aux logiques internationales de concurrence entre les établissements et de "classement".

Le ministère veut "30 pôles" maximum. 2 modalités de regroupement sont prévues : la fusion ou les "communautés scientifiques".

Inutile de préciser qu'il n'y a aucune démocratie interne (50% seulement des membres du CA sont élus, voir moins), et qu'on assiste à une concentration des pouvoirs au niveau de l'instance dirigeante du regroupement d'universités.

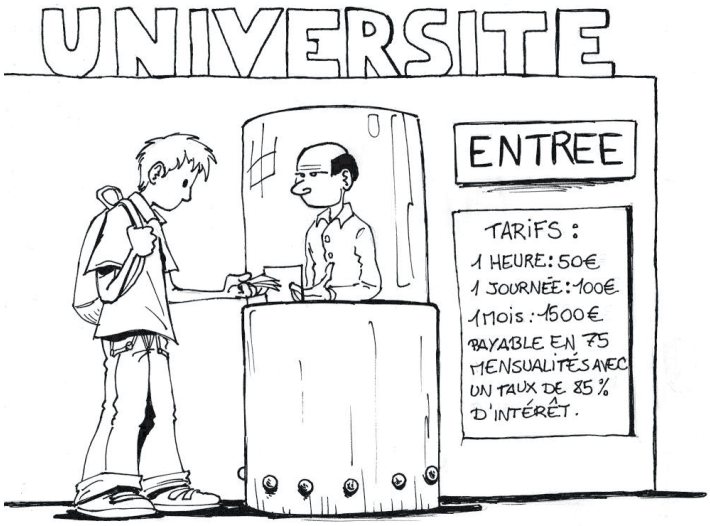

Cette loi s'attaque directement à nos acquis, à nos universités, nos connaissances. L'accepter serait entrer dans un processus irréversible de perte de nos droits !

Assemblée Générale étudiante
mardi 19 mars à 12h30 en amphi 8

Solidaires Sud étudiant
Solidaires Unitaires Démocratiques

+ des militant-e-s de l'UNEF